

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS369

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 16

À l'alinéa 52, après le mot :

« audience »,

insérer les mots :

« des organisations professionnelles d'employeurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.